

COMPTE RENDU DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 novembre 2016, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU, Priscilla CHEVRIER, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Michel PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie JOURDAIN, Joseph BONNEAU, Chrystèle LEBRUN.

Sylvie JOURDAIN ayant donné pouvoir à Patrick PARANTHOËN.
Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Jean-Pierre TRICOIRE.
Chrystèle LEBRUN ayant donné pouvoir à Céline BELLEAU.

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 11 octobre 2016 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé Le Bourg Sud-est (Hôpital), Section AH n° 367 et 368,
- Terrain situé Le Bourg Sud-est (Hôpital), Section AH n° 365,
- Terrain situé Le Bourg Sud-est (Hôpital), Section AH n° 363,
- Terrain situé Le Pironnet, Section ZA n° 489 et 491,
- Terrain situé 21 rue du Docteur Epron, Section AD n° 701 et 702,
- Terrain situé Le Hameau du Sautreau (lot n°4), Section ZA n° 480,
- Terrain situé Le Bourg Nord-ouest, Section AD n° 273,
- Terrain situé Pré Buchet, Section AK n° 194p,
- Terrain situé 12 rue des Trois Moulins, Section ZB n° 128,
- Terrain situé 23 rue des Jacobins, Section AD n° 53,

C – FINANCES

1. Décision Modificative : Budget Lotissement du Fief du Rocher

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 310,70 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 310,70 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	2 310,70 €

INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	0,00 €
R-166741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 310,70 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 310,70 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 310,70 €	0,00 €	2 310,70 €
Total Général		4 621,40 €		4 621,40 €

2. Frais de fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2015/2016 à 774.82 € par élève.

3. Ecole privée : contrat d'association

Le Conseil à l'unanimité,

DÉCIDE de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 la somme de dix-neuf mille huit cent quarante-cinq euros et soixante centimes (19 845.60 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004.

4. Année 2017 :



- Participations communales


Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer ainsi qu'il suit les participations communales :

		2017
SCOLAIRES		
Écoles primaires et maternelles publiques et privées de la ville		
Pour voyages d'études ou de classes dépaysées dans le cadre d'activités d'éveil :		
• par enfant de La Châtaigneraie, forfait 1er jour		9,00 €
• par jour supplémentaire du 2ème au 5ème jour maxi		2,00 €
<i>Les participations seront versées aux parents.</i>		
Écoles publiques et privées de la ville		
• Fournitures scolaires - par élève		32,00 €
Pour séjour à l'étranger dans le cadre de voyages organisés par les collèges de la ville		
• par jour et par enfant de La Châtaigneraie		6,00 €
□ avec un maximum de 10 jours par an		
Pour voyages ou classes dépaysées :		
• par enfant de La Châtaigneraie de moins de 17 ans, avec un maximum de 10 jours par an		6,00 €
<i>Les participations seront versées aux parents et calculées par tranche de 24 heures complètes.</i>		
□		

- Tarifs et redevances

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs et redevances ainsi qu'il suit :

SALLES	Particulier ou entreprise		Association		Observations
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune	
Salle de Vote Bas ou Haut 	50,00 €		Gratuit	30,00 €	
<u>Mille-clubs et De Vivonne :</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		1 jour gratuit par an pour les élus, les employés communaux en activité
- Salle	110,00 €	150,00 €	50,00 €	100,00 €	
Forfait ménage :	65,00 €				
<u>Salle Belle Epine</u> 			Gratuit sauf manifestation à		

		but lucratif	
- Grande salle	200,00 €	50,00 €	100,00 €
- Grande salle + cuisine	240,00 €	80,00 €	120,00 €
- Vin d'honneur	100,00 €		
Forfait ménage (salle, salle + cuisine) :	90,00 €		
Amphi 			
- Assemblées générales, conférences, spectacles d'enfants (sans droits d'entrée)	250,00 €	70,00 €	250,00 €
- Théâtre (la représentation)	195,00 €	140,00 €	195,00 €
- Cinéma (la séance)		70,00 €	
- Technicien (de l'heure)	25,00 €		
Forfait ménage :	90,00 €		
Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but lucratif) :		50,00 €	110,00 €
Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but non lucratif) :		gratuit	110,00 €

MATÉRIEL

Chaises (l'unité prise au dépôt) :	0,40 €		Gratuit pour les associations locales (siège social sur la commune) (non soumises à l'impôt commercial)	0,80 €	Avec transport (sur la commune) tarif x2	Gratuit 1 fois par an pour les élus, le personnel communal en activité, les comités d'entreprise locaux (assimilés aux associations)
Tables 3 m (l'unité prise au dépôt):	2,50 €			5,20 €		
Tables 1 m (l'unité prise au dépôt) :	1,00 €			2,00 €		
Tables bar :	Gratuit		Gratuit	Gratuit		
Panneaux (l'unité prise au dépôt) :	2,40 €		Gratuit	4,85 €		
Panneaux (l'unité livrée par la commune) :	4,85 €		Gratuit	4,85 €		
Barrières :	2,00 €		Gratuit	2,00 €		
Podium (10x6 m ²) :						
Jusqu'à 30 m ² :	130,00 €		Gratuit	130,00 €	Transport assuré par la commune	
Plus de 30 m ² :	180,00 €		Gratuit	180,00 €		
<u>Tivolis :</u>						
- 1 par manifestation (1 semaine)	140,00 €		Gratuit		Transport assuré par la commune	Gratuit pour les communes et associations (hors communes) ayant rendu des services analogues et gratuits à la commune de La Châtaigneraie. 1 fois par an pour les élus et le personnel communal (en activité) : 1 Tivoli gratuit par an
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure				25,00 €		

CIMETIÈRE	2017
<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Inhumations (caveau ou caverne)</u> <ul style="list-style-type: none"> Concession 30 ans, le m² 100,00 € Concession 50 ans, le m² 160,00 € ● <u>Columbarium</u> <ul style="list-style-type: none"> Concession 15 ans 110,00 € Concession 30 ans 170,00 € Plaqué à graver 160,00 € ● <u>Jardin du Souvenir</u> <ul style="list-style-type: none"> Dépôt des cendres - taxe de dispersion 20,00 € 	

- Droits de place

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs de droit de place à :

			Tarifs 2017
↙	FOIRES ET MARCHES		
	~ Abonnés et saisonniers	<i>le ml</i>	0,65 €
	~ Passagers	<i>le ml</i>	1,15 €
	~ Forfait camions (précédés de publicités)		60,00 €
↙	MÉTIER S FORAINS	<i>le ml</i>	0,65 €
↙	CIRQUES	<i>le m²</i>	0,20 €
↙	FOIRE ANNUELLE D'OCTOBRE	<i>le ml</i>	4,00 €
↙	VÉHICULES D'EXPOSITION	<i>par véhicule</i>	4,00 €

Forfait de 5 ml minimum.

Montant total arrondi à la dizaine de centimes la plus proche.

- Recouvrement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- estimant que ces interventions ont un coût et perturbent l'organisation des services techniques,
- **décide** à l'unanimité de facturer toute intervention rendue nécessaire par un problème de sécurité ou de salubrité.
- **décide** d'appliquer les tarifs horaires suivants pour toute intervention des services techniques

◆ Personnel	25,00 €
◆ Personnel + camion	60,00 €
◆ Personnel + chargeur	65,00 €
◆ Personnel + tondeuse	45,00 €

- Une facture sera établie et transmise au riverain ou propriétaire concerné et sera immédiatement suivie de l'émission d'un titre de recettes qui sera mis en recouvrement par la Trésorerie. Le coût global d'intervention sera calculé en fonction du nombre d'agents, du temps passé du départ au retour à l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- **FIXE** à 25.00 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.

5. Redevance assainissement - année 2017

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** la redevance assainissement à appliquer en 2017 à 1.59 € H.T. le m3.

6. Participation de financement à l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2017:

DECIDE de fixer la PAC pour les **constructions nouvelles** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

DECIDE de fixer la PAC pour **les constructions existantes** comme suit :

- Participation par logement : 475.00 €

DECIDE, par ailleurs, en vertu des dispositions énoncées à l'article L.1331-7-1 du code de la santé publique de fixer la PAC pour **les constructions autres qu'à destination principal d'habitat (qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique)** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

7. Associations sportives : participations pour les déplacements régionaux et nationaux

Le Conseil à l'unanimité,

FIXE les participations sportives régionales 2016 à verser aux associations sportives concernées :

- Association Sportive Châtaigneraisienne VF	4 256.00 €
- Vélo Club Pays de La Châtaigneraie	1 680.00 €
- Avenir Gymnique	878.00 €
- Tir à l'Arc	306.00 €
- Club Nautique	1 506.00 €
TOTAL	8 626.00 €

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire

